

GARANTIES		MONTANTS
DECES - Moins de 16 ans - 16 ans et plus		7 000 € 20 000 €
	Majoration de 10% par enfant à charge dans la limite de 50% du capital garanti	
INVALIDITE PERMANENTE (réductible en fonction du taux d'IPP)		60 000 € (versé en totalité si IPP ≥ 66%)
FRAIS DE PREMIER TRANSPORT		100% des frais réels
FRAIS DE SOINS DE SANTE - Frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux - Forfait journalier hospitalier - Soins dentaires - Soins optiques - Autres prothèses		300% base Sécurité Sociale (non assurés sociaux : 100% base SS) 100% (Frais réels) 200 € / dent 200 € / accident 500 € / accident
CAPITAL SANTE (voir ci-dessous)		1 525 € / accident
<p>Au-delà des prestations définies ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « CAPITAL SANTE » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1 525 €.</p> <p>Ce capital santé est disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.</p> <p>L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, - prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale, - bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives, - frais de prothèse dentaire, - en cas d'hospitalisation : <ul style="list-style-type: none"> - la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) - si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet dans la limite de 0,25 € par km, - frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km, - frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km, - frais d'ostéopathie (ils devront être prescrits et pratiqués par un médecin praticien) <p>et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.</p>		

ETENDUE GEOGRAPHIQUE DES GARANTIES :

La garantie s'exerce dans les PAYS DU MONDE ENTIER.

Hors de France, y compris départements et territoires d'Outre-mer et les Principautés d'Andorre et de Monaco lors d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours.

Le déplacement ou le séjour doit être organisé ou autorisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et le pays d'accueil ne doit pas être en état de guerre ou en état d'instabilité politique notoire.

ANNEXE : CAPITAL INVALIDITE DU PAR LA M.D.S.

TAUX	CAPITAUX	TAUX	CAPITAUX	TAUX	CAPITAUX	TAUX	CAPITAUX
100 %	60 000 €	75 %	60 000 €	50 %	15 000 €	25 %	3 000 €
99 %	60 000 €	74 %	60 000 €	49 %	14 700 €	24 %	2 880 €
98 %	60 000 €	73 %	60 000 €	48 %	14 400 €	23 %	2 760 €
97 %	60 000 €	72 %	60 000 €	47 %	14 100 €	22 %	2 640 €
96 %	60 000 €	71 %	60 000 €	46 %	13 800 €	21 %	2 520 €
95 %	60 000 €	70 %	60 000 €	45 %	13 500 €	20 %	2 400 €
94 %	60 000 €	69 %	60 000 €	44 %	13 200 €	19 %	2 280 €
93 %	60 000 €	68 %	60 000 €	43 %	12 900 €	18 %	2 160 €
92 %	60 000 €	67 %	60 000 €	42 %	12 600 €	17 %	2 040 €
91 %	60 000 €	66 %	60 000 €	41 %	12 300 €	16 %	1 920 €
90 %	60 000 €	65 %	39 000 €	40 %	12 000 €	15 %	1 800 €
89 %	60 000 €	64 %	38 400 €	39 %	11 700 €	14 %	1 680 €
88 %	60 000 €	63 %	37 800 €	38 %	11 400 €	13 %	1 560 €
87 %	60 000 €	62 %	37 200 €	37 %	11 100 €	12 %	1 440 €
86 %	60 000 €	61 %	36 600 €	36 %	10 800 €	11 %	1 320 €
85 %	60 000 €	60 %	36 000 €	35 %	10 500 €	10 %	1 200 €
84 %	60 000 €	59 %	17 700 €	34 %	10 200 €	9 %	1 080 €
83 %	60 000 €	58 %	17 400 €	33 %	3 960 €	8 %	960 €
82 %	60 000 €	57 %	17 100 €	32 %	3 840 €	7 %	840 €
81 %	60 000 €	56 %	16 800 €	31 %	3 720 €	6 %	0 €
80 %	60 000 €	55 %	16 500 €	30 %	3 600 €	5 %	0 €
79 %	60 000 €	54 %	16 200 €	29 %	3 480 €	4 %	0 €
78 %	60 000 €	53 %	15 900 €	28 %	3 360 €	3 %	0 €
77 %	60 000 €	52 %	15 600 €	27 %	3 240 €	2 %	0 €
76 %	60 000 €	51 %	15 300 €	26 %	3 120 €	1 %	0 €